

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 21 FEVRIER 2018

Etaient présents : Mme RETOURNARD, Mme KOLB, M. REAL, Mme SANDALO, ARNOULT, JANIN, M. PONSOT, ROUSSELIN, THOMAS, RABY, BERHAUT.

Etaient absents excusés : M. VIALLETEL procuration à M. THOMAS, Mme CAUNOIS, procuration à Mme KOLB, Mme VOGUET procuration à M. RABY, Mme CHRISTOPHE.

**Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire
le mercredi 21 février 2018 à 19h00
dans les locaux de la Mairie à CHOIGNES**

ORDRE DU JOUR

- 1) Budget général : Compte de gestion 2017 ;
- 2) Budget général : affectation du résultat 2017 ;
- 3) Budget général : Compte administratif 2017 ;
- 4) Budget assainissement : Compte de gestion 2017 ;
- 5) Budget assainissement : affectation du résultat 2017 ;
- 6) Budget assainissement : Compte administratif 2017 ;
- 7) Approbation du plan de zonage rue du chemin de fer ;
- 8) Enquête publique : rue du chemin de fer ;
- 9) Plan de zonage : choix du cabinet ;
- 10) Achat parcelle section 096 ZD n°6 Rozian Nord 3h90a70ca (15 000€) zone naturelle ;
- 11) Association de foot de LAVILLE AUX BOIS : autorisation d'occupation du domaine public.

Points divers

- DIA : section ZK parcelle n°193 sise les Hautes Charrières à CHOIGNES ;

19h00 - Ouverture de la séance

Il est procédé à la nomination du secrétaire de séance : **Monsieur Yannick THOMAS** est nommé secrétaire à l'**unanimité**.

Madame le Maire demande le rajout d'un point à l'ordre du jour : la désignation du cabinet chargé de la réalisation du plan de zonage rue du chemin de fer à CHOIGNES. Le Conseil accepte à l'**unanimité**. Elle demande également si le compte rendu du précédent conseil appelle des remarques ou observations. Celui-ci est accepté à l'**unanimité**.

BUDGET GENERAL

20180201 Compte de gestion 2017

La parole est donnée à Mme Véronique KOLB, Adjointe aux finances et M. Yannick THOMAS, membre de la commission des finances, pour la présentation du compte de gestion. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, certifie que le compte de gestion de l'année 2017 du budget général, est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, à savoir :

RECAPITULATION DES DEUX SECTIONS ET RESULTATS				
			Dépenses	Recettes
Budget d'investissement	Année N		462 578,77 €	537 364,44 €
	Résultat N	excédent		74 785,67 €
Budget de fonctionnement	Année N		508 921,03 €	702 514,31 €
	Résultat N	excédent		193 593,28 €
Résultat de l'année N		excédent		268 378,95 €

19h10 : Arrivé de Mme Christine JANIN

20180202 Affectation du résultat 2017

Après avoir entendu le compte de gestion de l'exercice 2017 ; Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement ;

Considérant que le compte gestion présente les résultats suivants ;

Considérant que le budget des Hautes Charrières a été clôturé le 22 octobre 2015, il convient de rattacher le solde au budget général, soit 73,94 € (délibération n°4 du 22/10/2015) ;

	Résultat CA 2016	Virement à la SI	Résultat 2017	Report budget des Htes Charrières	Chiffres a prendre en compte pour l'affectation de résultat
Investissement	- 387 180,42 €		74 785,67 €		- 312 394,75 €
Fonctionnement	908 291,43 €	387 180,42 €	193 593,28 €	73,94 €	714 778,23 €
Résultat de clôture					402 383,48 €

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat 2017 comme suit :

- la somme de **402 383.48 €** en excédent de fonctionnement reporté à la ligne R 002 ;
- la somme de **312 394.75 €** au 1068 pour compenser le déficit d'investissement.

20180203 Compte administratif 2017

Selon l'usage, Madame le Maire quitte la séance. Le Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Véronique KOLB, Adjointe, approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2017 du budget général.

BUDGET ASSAINISSEMENT

20180204 Compte de gestion 2017

La parole est donnée à Mme Véronique KOLB, Adjointe aux finances et M. Yannick THOMAS, membre de la commission des finances, pour la présentation du compte de gestion. Le Conseil Municipal certifie, à l'unanimité, que le compte de gestion de l'année 2017 du budget assainissement, dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis, est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, à savoir :

RECAPITULATION DES DEUX SECTIONS ET RESULTATS				
			Dépenses	Recettes
Section d'investissement	Année N		29 302.27 €	35 894.57 €
	Résultat N	excédent		6 592.30 €
Section de fonctionnement	Année N		68 384.44 €	59 314.21 €
	Résultat N	déficit	-	9 070.23 €
Résultat de l'année N		déficit	-	2 477.93 €

20180205 Affectation du résultat 2017

Après avoir entendu le compte de gestion de l'exercice 2017 ;
Considérant que le compte de gestion présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2016	Virement à la SI	Résultat 2017	Chiffres a prendre en compte pour l'affectation
Investissement	28 668.37 €		6 592.30 €	35 260.67 €
Fonctionnement	58 451.07 €		- 9 070.23 €	49 380.84 €
Résultat de clôture				84 641.51 €

- Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat 2017 comme suit :
- la somme de 49 380.84 € en excédent de fonctionnement reporté à la ligne R 002.

201802061 Compte administratif 2017

Selon l'usage, Madame le Maire quitte la séance. Le Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Véronique KOLB, Adjointe, approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2017 du budget assainissement.

20180207 – Approbation du plan de zonage rue du chemin de fer

La rue du chemin de fer nécessite un déclassement de la zone ANC (assainissement non collectif) en zone d'assainissement collectif.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, approuve le changement du zonage de l'assainissement rue du chemin de fer à Choignes tel que présenté et dit que le projet de zonage d'assainissement fera l'objet d'une enquête publique sur la commune.

20180208 – Enquête publique : demande au Tribunal Administratif la nomination d'un commissaire enquêteur

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide de demander au Tribunal Administratif de la Région, la nomination d'un commissaire enquêteur pour mener cette enquête conjointe avec le plan de zonage d'assainissement.

20180209 – Plan de zonage : choix du cabinet

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide d'attribuer au cabinet EURO INFRA la réalisation du plan de zonage rue du chemin de fer ainsi que l'assistance et le suivi de l'enquête publique pour un montant de 3 000,00 € HT.

20180210 – Achat de terrain : parcelle section 096 ZD n°6 Rozian Nord à CHAMARANDES

Les négociations menées auprès du propriétaire de la parcelle section 096 ZD n°6 Rozian Nord à CHAMARANDES pour une contenance totale de 3ha 90a 70ca, en vue de l'augmentation du domaine foncier de la commune, ont abouti. Le prix de vente est de 15 000,00 €.

Le Conseil Municipal, à la majorité (1 abstention M. ROUSSELIN), décide de faire l'acquisition de la parcelle section 096 ZD n°6 Rozian Nord à CHAMARANDES.

20180211 – Association de football de LAVILLE-AUX-BOIS : occupation du domaine public

L'association de football, FC LAVILLE AUX BOIS, a demandé l'autorisation d'occuper le terrain sablé aux Hautes Charrières, pour ses entraînements, pendant la période hivernale afin de bénéficier de l'éclairage, pour une période de 6 mois. Le Conseil municipal, **à l'unanimité**, fixe le prix du droit d'occupation sur le terrain sablé aux Hautes Charrières à **20,00 €** par mois.

POINTS DIVERS

Dans le cadre de sa délégation de signature à propos des **déclarations d'intention d'aliéner** (DIA), Madame le Maire informe l'assemblée qu'aucune préemption n'a été faite sur le bien immobilier suivant : section ZK parcelle n°193 sise les Hautes Charrières à CHOIGNES.

Rue de Chamarandes

La mairie a reçu, ce jour, l'avant-projet de la **proposition d'aménagement** de la rue de Chamarandes, des services du Pôle technique de Chaumont/DIT/Conseil Départemental 52 : la création d'un plateau devant la mairie, pose d'une écluse simple au niveau des n°19 et 34 et d'une écluse double au bout de la rue. Madame le Maire demande à la commission voirie de se réunir afin de finaliser le projet.

La parole est donnée à **M. RABY** : le **site internet de la commune** a changé. Il explique les évolutions de la nouvelle interface et des nouvelles rubriques.

A découvrir !

Le week-end du 22 au 23 septembre, le comité des fêtes et la commune organisent la **commémoration de la bataille du pont de Choignes**, bataille napoléonienne du 18 janvier 1814. Les associations historiques ont contacté la commune afin de proposer une animation dynamique :

- une conférence ;
- un défilé avec cavaliers, canonniers, artilleurs, tambours ;
- un bivouac ;
- une cérémonie officielle au monument aux morts où une plaque commémorative (parcours napoléonien) sera installée ;
- exposition et brocante dans la cour de la mairie à Choignes.

M. BERHAUT informe l'assemblée d'une animation organisée le 15 février dernier par la **FREDONCA** (fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles) spécialisée dans l'aménagement paysager. Le thème de l'intervention : la gestion des cimetières et des terrains de sport. Il propose à la commission voirie de se réunir afin d'échanger sur l'aménagement des cimetières.

M. ROUSSELIN a été interpellé par des administrés concernant l'aménagement **d'aires de jeux pour enfants**. Madame le Maire précise que l'idée n'est pas exclue mais la priorité est donnée à la rénovation de la voirie et de l'assainissement sur la commune.

Les points à l'ordre du jour ayant été épuisés, la séance est levée à 22h00

Prochaine réunion de Conseil Municipal

Jeudi 5 avril 2018 à 19h00

Le Maire,
Chevalier de la Légion d'Honneur

Bernadette RETOURNARD

